

Il était doué d'un grand sens commun. Le rôle qu'il avait joué dans la politique de sa province lui avait donné une compétence qu'il sut utiliser dans les délibérations du Sénat. Ses collègues du Sénat non seulement lui firent l'honneur, mais se firent aussi à eux-mêmes l'honneur de le nommer président de plusieurs de leurs comités—plus particulièrement du comité des chemins de fer. Il était le président de ce comité au moment de sa mort.

Il fut toujours l'un des membres les plus actifs et les plus précieux du Sénat, et sa mort nous fait éprouver une perte qu'il sera difficile de réparer.

Il était probablement le plus populaire parmi ses collègues du Sénat. Il possédait un charme personnel qui s'imposait à tous ceux qui l'approchaient—et particulièrement ceux qui le connaissaient le mieux.

Les nuances politiques différentes n'eurent jamais l'effet d'éloigner de lui qui que ce soit. On peut dire avec vérité que ses adversaires politiques apprécieraient hautement son amitié, et ils tenaient à sa cordiale poignée de main tout autant que ses amis politiques les plus intimes.

Sa disparition crée un grand vide parmi nous. Il a été donné à peu d'hommes de se faire estimer de ses concitoyens autant que l'a été Finlay Young. L'impitoyable mort l'a frappé. Son corps dort maintenant d'un sommeil éternel, et son âme est entrée dans un monde mystérieux d'où l'on ne revient plus; mais il nous a laissé des souvenirs agréables que nous conserverons longtemps. Les actes et les vertus de tout grand citoyen peuvent être inscrits sur le marbre et le bronze; mais les souvenirs agréables, auxquels je viens de faire allusion—souvenirs qui brillent comme les fleurs du printemps—impressionnent plus l'esprit des survivants que les monuments muets et glacés élevés à la mémoire de certains hommes.

Je rends ce faible hommage à la mémoire de notre ami et collègue défunt—hommage qui exprime bien imparfaitement les sentiments du Sénat; mais je suis certainement un fidèle interprète de ces sentiments en disant que nous éprouvons la plus profonde sympathie pour la famille de notre collègue défunt sur la grande et irréparable perte qu'elle éprouve.

L'honorable M. BOSTOCK: Il me reste bien peu de choses à ajouter aux bienveillantes remarques que vient de faire l'honorable ministre dirigeant relativement à la perte que nous fait subir la mort de notre ami, le sénateur Young. Sa vie fut celle d'un homme comprenant parfaitement ses responsabilités et ses devoirs envers son

pays. La province de Québec fut son berceau. Il quitta cette province pour aller, en 1879, se fixer au Manitoba, alors que cette dernière province n'était qu'à son début. Il participa beaucoup au développement de cette contrée. Après son entrée dans le Parlement fédéral, en 1900, et même avant cette année-là, le Parlement fédéral adopta plusieurs lois importantes, adaptées aux besoins de l'Ouest, et c'est à notre ex-collègue que nous devons cette législation. Je mentionnerai particulièrement la loi des grains, et l'institution de la commission des chemins de fer. Les conseils du sénateur Young furent précieux pour l'élaboration de cette législation. Bref, sa collaboration dans le travail législatif a profité considérablement au pays en général et à l'ouest en particulier. Ses aptitudes et la grande part qu'il prenait au travail législatif font particulièrement regretter sa disparition. C'était un parlementaire éminent. Il serait difficile d'en dire plus sur son mérite. J'ajouterais qu'il fut aimé de tous ceux qui le connurent. Tous le considéraient comme un homme juste et honorable, dont la vie peut servir d'exemple à nous tous. Je me joins à mon honorable ami pour offrir à son épouse et aux autres membres de sa famille l'hommage des plus vives sympathies du Sénat.

L'honorable M. LARIVIERE: Je n'ai pas eu l'occasion de prendre récemment la parole dans cette Chambre; mais je crois devoir le faire dans la présente circonstance. J'ai eu la bonne fortune de connaître, depuis plus de 30 ans, le collègue que nous venons de perdre. J'ai siégé avec lui dans la législature de Manitoba, ainsi qu'avec une couple d'autres collègues qui siègent ici présentement. Depuis ma première rencontre avec l'honorable M. Young, j'ai toujours trouvé qu'il était un homme doué d'un esprit droit, bien intentionné, à vues larges et progressives. Ce qu'il disait, il le pensait, et ce qu'il promettait, il le tenait. Dans le Sénat, comme la chose a été si bien dite par les deux honorables sénateurs qui ont parlé avant moi, sa réputation a été aussi grande que dans la législature de Manitoba. Ici, comme là-bas, il ne fut pas seulement un homme bien inspiré, mais aussi un homme d'action, bien qu'il ne fût pas un orateur. Il était très familier avec les règles compliquées du Parlement, et quand il occupait le fauteuil présidentiel, ici, en comité général, il savait maintenir l'ordre et agir comme un parlementaire consommé. La mort nous l'a enlevé, et, avec ceux que j'ai l'honneur de représenter dans ma province d'adoption—le Manitoba—et même avec mes concitoyens